Salle du Globe.

Banquiers des rues St Pierre et St Claude,

Près du Vieux Bassin

[illegible]

Education Classique et générale

PAR [illegible] CHARLES.

[illegible]

Orleans High School.

[illegible]

Th. Moreau,

[illegible]

Auguste Barraud,

Encaustiqueur Royale et Urbaine,

[illegible]

LA ACADÉMIE DE COMMERCE

DE LA NOUVELLE-ORLEANS

[illegible]

Charrues, Charronnage et Quincaillerie.

[illegible]

6,800

1,300

111,300

[illegible]

THOMAS C. PAYAN & CO.

[illegible]

MANUFACTURE

[illegible]

MAGASIN DE CIGARES DE

[illegible]

MATCHES

[illegible]

BAL DU PERROQUET

DENTISTE

Hourbon 196.

Entre Orleans et St-Pierre.

[illegible]

Brandy et Genièvre.

[illegible]

PIANOS.

A. PERIER, 300, rue Royale,

entre Ursulines et St Philippe.

[illegible]

Fabrique de Pianos-mécaniques.

[illegible]

PIANO

HARTMANN

à 12 registres,

AVEC ANTIPHONEL,

[illegible]

Pianoforque à Harmonéphon.

[illegible]

PROCLAMATION

Par Joseph Walker, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

ATTENDU qu'il a été transmis information officielle que le nommé INES ESTRELLA est accusé du crime d'avoir poignardé, avec intention de tuer, un Indien nommé Jose Laxae, le 16 octobre 1849, dans la paroisse de St Bernard, et que ledit Ines Estrella est échappé des mains de la justice, après avoir été arrêté et emprisonné; j'ai jugé convenable de faire la présente proclamation pour notifier des citoyens de cet Etat de prêter aide et assistance à l'effet de le reprendre entre les mains de la justice l'auteur du crime. En conséquence, j'offre au nom et en vertu de l'autorité de l'Etat une récompense de deux cents piastres pour son arrestation et sa conviction.

Ledit Ines Estrella est de 5 pieds 4 pouces de taille, teint jaune brun, yeux et cheveux noirs, porte sur la joue gauche une cicatrice qui s'étend de la bouche à l'oreille, il a l'âge d'environ 30 ans.

Donné sous mon signature et le sceau de l'Etat, le 30ème jour de novembre de l'an de N. S. 1850 et le soixante-quinzième de l'Indépendance des Etats-Unis.

JOSEPH WALKER.

Par le Gouverneur,

CHARLES GAYARRE,

Secrétaire d'Etat.

3dec—3m

N. BRADNER SMITH,

Marchand Commissionnaire, 89, rue Gravier,

A reçu une commission pour prendre des actes et des [illegible] et administrer des serments, prendre des témoignages, recevoir des preuves. Il tient ses pouvoirs de Gouverneurs des Etats suivants, savoir: MAINE, NEW HAMPSHIRE, VERMONT, RHODE ISLAND, CONNECTICUT, NEW YORK, NEW JERSEY, PENNSYLVANIE, OHIO, MICHIGAN, WISCONSIN, INDIANA, ILLINOIS, MISSOURI, KENTUCKY, TENNESSEE, CAROLINE DU SUD, CAROLINE DU NORD, ALABAMA, MISSISSIPI, FLORIDE ET TEXAS.

[illegible]

Rue de Chartres, No 86, entre Conti et Bienville.

[illegible]

Bureau du Sheriff, paroisse d'Orleans, le 25 novembre 1850.

JOHN L. LEWIS,

Sheriff.

PROCLAMATION,

Par Joseph Walker, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

ATTENDU qu'il m'a été transmis information officielle que le nommé INES ESTRELLA est accusé du crime d'avoir poignardé, avec intention de tuer, un Indien nommé Jose Laxae, le 16 octobre 1849, dans la paroisse de St Bernard, et que ledit Ines Estrella est échappé des mains de la justice, après avoir été arrêté et emprisonné; j'ai jugé convenable de faire la présente proclamation pour notifier des citoyens de cet Etat de prêter aide et assistance à l'effet de le reprendre entre les mains de la justice l'auteur du crime. En conséquence, j'offre au nom et en vertu de l'autorité de l'Etat une récompense de deux cents piastres pour son arrestation et sa conviction.

Ledit Ines Estrella est de 5 pieds 4 pouces de taille, teint jaune brun, yeux et cheveux noirs, porte sur la joue gauche une cicatrice qui s'étend de la bouche à l'oreille, il a l'âge d'environ 30 ans.

Donné sous mon signature et le sceau de l'Etat, le 30ème jour de novembre de l'an de N. S. 1850 et le soixante-quinzième de l'Indépendance des Etats-Unis.

JOSEPH WALKER.

Par le Gouverneur,

CHARLES GAYARRE,

Secrétaire d'Etat.

3dec—3m

PROCLAMATION.

Bureau de l'Exécutif, Baton Rouge, 30 novembre 1850.

ATTENDU qu'Alexandre Pierret, membre de la Chambre des Représentants de la paroisse de la Nouvelle-Orléans et Lafayette, s'est adressé à moi pour faire annuler le bon de cautionnement en espèces [illegible] l'élection de ladite paroisse, qui est parvenue, le 19 novembre 1849, en sa qualité de membre de la Chambre des Représentants de la paroisse de la Nouvelle-Orléans et Lafayette, ensemble avec Hime Vive Rode, Hermann et Wm A. de Feyster, chacun pour la somme de cinq mille piastres;

En conséquence, la présente est pour donner avis à toute personne intéressée d'avoir à présenter par écrit au bureau du Secrétaire d'Etat, à Baton Rouge, dans les quatre vingt dix jours qui suivront la publication de la présente proclamation, les raisons pour lesquelles le dit bon ne serait pas annulé.

Donné sous la signature et le sceau de l'Etat, le 30 novembre de l'an de grâce 1850, et la soixante-quinzième de l'Indépendance des Etats-Unis.

JOSEPH WALKER.

Par le Gouverneur,

CHARLES GAYARRE,

Secrétaire d'Etat.

3dec—3m—$15,25

N. BRADNER SMITH,

Marchand Commissionnaire, 89, rue Gravier,

A reçu une commission pour prendre des actes et des [illegible] et administrer des serments, prendre des témoignages, recevoir des preuves. Il tient ses pouvoirs de Gouverneurs des Etats suivants, savoir: MAINE, NEW HAMPSHIRE, VERMONT, RHODE ISLAND, CONNECTICUT, NEW YORK, NEW JERSEY, PENNSYLVANIE, OHIO, MICHIGAN, WISCONSIN, INDIANA, ILLINOIS, MISSOURI, KENTUCKY, TENNESSEE, CAROLINE DU SUD, CAROLINE DU NORD, ALABAMA, MISSISSIPI, FLORIDE ET TEXAS.

[illegible]

CONSEIL—MUNICIPALITÉ No UN.

29 novembre 1850.

L'un, ainsi qu'un acte annulé: "Acte relatif à la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le 16 mars 1846, exige que le Conseil de chaque Municipalité avant d'établir et d'imposer la taxe sur les propriétés urbaines et rurales, devra faire dresser un budget ou tableau, faisant voir les différentes sources de dépenses, ainsi que le montant de dépenses pour défrayer les dépenses annuelles que la Municipalité aura à payer durant l'année pour les parties urbaines et rurales. Ces budgets ou tableaux seront mis publics en anglais et en français dans la gazette officielle de cette Municipalité, pendant trente jours au moins avant la réunion à laquelle le Conseil devra statuer et imposer la taxe. Et attendu qu'il y a sur les rôles de cette Municipalité une résolution qui décrète urbaine toute propriété située dans les limites de la Municipalité No Un, avec ce que la présent donné, que trente jours après la publication du budget suivant, le Conseil fixera et déterminera le montant de la taxe à prélever sur le rôle d'assessement de 1850.

No. 1—*Recettes et Dépenses du 1er Janvier au 31 Décembre 1851.*

Recettes.

Marchés,	$117,000 00
Bacs,	1,650 00
Droits de quayage bateaux à vapeur,	75,000 00
do do sur navires,	50,000 00
Rentes à cens,	7,900 00
Taxes sur cabarets, cafés, &c,	50,000 00
Taxes sur negociants, drays,	30,000 00
Surplus de taxes sur drays dans la Ville et 3me municipalités,	9,000 00
Loyer de la geôle de paroisse	3,500 00
Ecoles Publiques (a recevoir de l'Etat),	90,000 00
Remboursement de pavage,	10,000 00
Taxe spéciale de 1849,	5,000 00
Adjudication pour la vente des huîtres,	1,500 00
Intérêt sur les Bons de la 3me immc.,	2,700 00
Taxes arriérées sur propriétés foncières et esclaves pour 1846 et 1849,	10,000 00
Excédant des dépenses sur les revenus,	356,907 00
	$655,357 00

Dépenses.

Appointements du Maire, Recorder, Trésorier et autres employés,	$35,000 00
Negres de chaîne,	5,000 00
Commissions des Collecteurs de taxes,	6,000 00
Surveillance du gaz et à l'huile,	31,000 00
Garde de ville,	55,000 00
Jury de police,	10,000 00
Rente Publique, loyers de maisons, bibliothèque,	51,000 00
Geôle de police, maison de correction, &c,	10,000 00
Annonces,	5,000 00
Bureau de santé,	9,000 00
Union de la Louisiane,	2,000 00
Compagnies de pompiers, pompes, &c,	8,000 00
Frais de police,	1,000 00
Département de la voierie, conformément à l'Acte formé par le voyer,	322,357 00
Montant réclamé par les liquidateurs,	100,000 00
Salaire du voyer et de ses employés,	9,000 00
	$655,357 00

Nile-Orléans, 13 novembre 1850.

Signé, O. DEBUYS,

Contrôleur municipale No. Un.

No. 2—*Etat des dépenses probables du département de la voierie pour l'année 1851.*

Pour réparations des chaussées et levée, conformément aux contrats de Martin Graham & Co. et L. Burgi, $55,300 00

réparations des rues pavées, contrat de Thos Bell, 13,000 00

desechement, conformément au contrat de Connolly, 5,700 00

travailleurs, charpentiers, charretiers, tuteurs, tuyeres, nettoiement des rues et réparations 54,000 00

pavage en bloc de granit des rues St. Pierre et Ste. Anne, contrat de D. Cronan, 7,920 00

pavage en bloc de granit de la rue de la Levée, de la rue du Canal à l'Esplanade—$121,400 a recevoir en vertu de la taxe spéciale—$40,000, a payer par les propriétaires—$14,153—$54,150, Déficit 67,247 00

pavage en pierres rondes des rues Dumaine et Marais, avec pierres de trottoirs de la rue d'Orléans, y compris le pavage, trottoirs de la rue des Ursulines, contrat de G. Poleski, 3,800 00

construction de deux ponts sur le canal Carondelet, par contrats, réparations à l'Hôtel de Ville, conformément au contrat, 3,120 00

traverse en carrelles de chalans, conformément au contrat, 9,920 00

Constructions de nouvelles cellules à l'Hôtel de Ville, par contrat, 5,850 00

Pour construction d'une case à poupe pour la Chaloupe de Vigilance No. 3, 3,200 00

construction d'une école publique dans le 6ème district, 800 00

constructions et repar. de ponts, 6,000 00

réparations de marches, 10,000 00

nettoiement de canaux et de fosses, 2,000 00

fourniture d'une ancre de vapeur, 6,000 00

améliorations à faire à la place d'armes et à la place du Cirque 8,000 00

plantation d'arbres, 23,000 00

améliorations, telles que trottoirs, traverses, &c., que le Conseil pourra ordonner pendant l'année, 4,000 00

Total $322,357 00

Nile-Orléans, 13 novembre 1851.

Signe, LOUIS H. PILIÉ, *Voyer*, le même.

No. 3

Actif et Passif de la Municipalité No. Un.

PASSIF.

Billets à payer,	$434,324 72
Bonds payables en 1862 à J. McDonogh, cipotes à pourcent,	916,000 00
Bonds payables en 1854, portant 6 pour cent d'interêt, acte du 4 mai 1847, et le même du 5 décembre 1848	386,300 00
Circulation de la Municipalité No Un,	10,202 25
Bonds 1, 2, 3, 4 et 5 ans echus et portant intérêt a bas pour cent (Banque de l'Etat),	7,100 00
Certificats à un an, portant interêt à dix pour cent,	100 00
Intérêts dus sur les Bonds McDonogh,	10,994 16
Mandats echus et non payés,	145,000 00
Intérêt sur les Bons de la 3me Municipalité,	4,100 00
Intérêt sur les bonds à cinq ans, payables le 1er janvier 1851	11,770 60
Montant à payer aux liquidateurs en 1850,	100,000 00
	$1,975,921 69

ACTIF.	Valeur nominale.	Valeur réelle.
Billets à recevoir,	$11,141 37	$11,141 37
Billets à recevoir pour taxes,	36,500 00	5,000 00
Bonds de la Municipalité No 3,	29,710 00	
Billets à recevoir, déposés à la Banque de la Louisiane, conformément à l'acte du 4 mai 1847,	69,993 59	69,993 59
Capital des rentes à cens,	114,564 37	114,564 37
Actions de la Banque des Améliorations,	50,000 00	
Actions de la Compagnie du vieux Bassin,	4,950 00	
Dû par la Municipalité No 3, sur drays,	6,738 44	
Procès de Mme de Pontalba,	10,000 00	
Jugement de la Seconde Cour de District contre la Compagnie de Navigation,	9,163 46	
Capital de la Geôle de Police,	94,986 00	
Capital de la Geôle de Police,	94,986 00	
Nouvelle-Orléans, 13 novembre 1850.		

O. DEBUYS, Contrôleur Munic. No Un.

[illegible]

Fabrique de Pianos-mécaniques.

[illegible]

MAISON DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

le 5 décembre 1850.

CONSEIL GÉNÉRAL.

Séance du samedi 23 novembre 1850.

Ordonnance pour établir une taxe uniforme de taxes sur les cabarets, colporteurs, marchands, détailleurs, maisons publiques, cabarets, tavernes, souffleurs, banqueters, drays, charrettes, voitures, etc., etc.

Porcelaine de Sèvres et de Saxe, cristaux de Venise, etc., objets de Bimanie et d'art; papier mâché, bronzes, statuettes, pendules, garniture de cheminée, vases, flacons, coupes, —Services de table pour dîner, déjeuner et thé.

LAMPES—Carcelles, moderateurs, et autres, montées en bronze et porcelaine; artistes, nouveautés.

SPÉCIALITÉ—Importation de belles et riches glaces de Paris, enadrées.

TAPISSERIE—P. Mallard entreprend tous les travaux de tapisserie, décoration, etc. aux prix les plus modérés.

☞ *Bals et soirées*—On trouvera chez lui à louer de riches lustres garnis en verres, en lustres, candélabres, etc., à des conditions avantageuses. 16 oct—☞

Maison de confection.

CHAPEAUX, Robes, Manteaux, Mantelets principalement habillemens d'enfant.

Mme LUSSIN N. Canapone a son magasin de modes et son atelier de confection au No 108, rue royale. Sa maison est bien connue pour le bon goût des habillemens d'enfant, les gardes soleil, capotes, etc.

BALS MASQUÉS—Grand assortiment de costumes, pour dames et pour hommes, loués *exclusivement* pour bals et société.

☞ On demande de bonnes ouvrières. 4 nov—3m

CHARBON.—CHARBON.

CHARBON (cannel) Virginie, des mines de Peyton. Le soussigné qui prend la vente de cet bon ci-dessus, informe ses amis et ses pratiques, et toutes les familles en général, qu'il a maintenant en main un grand stock de ce magnifique charbon, qu'il vendra en lots, à la convenance des acheteurs, tant non ayedessus de cinq barils. Les personnes qui se sont servies de ce charbon le déclarent égal, sinon supérieur au meilleur charbon canneil anglais. Les ordres seront exécutés à mon bureau, 217, rue du Camp, ou à la boîte postale de la Banque de Hope, No 38, rue du Camp, seront remplis, dans le plus bref délai.

N. B. Prix de ce charbon $11 le baril payable sur la livraison. MORTIMER TURNER & Co.

30dec—3m 217, rue du Camp

A VENDRE—En débarquement du navire Oceana, de Bordeaux:

75 caisses fruits assortis à l'eau de vie.
30 do cerises à l'eau de vie.
30 do abricots do do.
30 do poires do do.
96 do pommes do do.
11 nov J. LAFFITTE.

A VENDRE—En débarquement du navire Oceana, de Bordeaux:

6 pipes eau de vie d'Armagnac.
40 bouteilles vin rouge Monferrant
11 nov F. ROUMIEU.

CHAMPAGNE de N. H. Schreider—Une pièce pour cet article veritable, est réduit à $14 le panier à vendre par W. L. CUSHING & Co.

15nov 55 rue Commune

MORUE FRAICHE—En caisses de 100 livres, à vendre par W. L. CUSHING & Co.

15nov

TAPIS DE TABLE—900 tapis 5x4 en laine fraîche, dessins nouveaux, à vendre par LOBSON & SILVESTRE.

13nov 36, rue de Chartres

GELATINE—2,000 livres gélatine à l'usage des confiseurs, restaurateurs et chapeliers, qualité très supérieure, à vendre par LOBSON & SILVESTRE.

13nov 36, Chartres.

VINS FINS—Vins de Madère "Old Particular", de Londres et de Sherry, de Porto, en quarts et en bouteilles, a vendre en douane, par LOBSON & SILVESTRE.

13nov 36, Chartres.

VINS DE BORDEAUX—Au débarquement du navire Sabatie, de Bordeaux,

60 barriques vin rouge Montferrant.
31 demi barriques vins blancs de choix.
8 barriques vin rouge de propriétaires, a vendre par LOBSON & SILVESTRE.

13nov

EN débarquement du navire Caroline et Mary Clark du Havre, le soussigné offre à vente à domicile des bières des meilleures marques de Gruyère Suisse.

75 caisses fromages Tête Maure.

23 nov DOMINIQUE LANATA.

Fromage de Gruyère—En débarquement du navire Caroline, Mary Clark, du Havre

40 meules de fromages de Gruyère frais.
100 douz. fromages de Nouchatel, a vendre par

22nov Encognure Royale & Conti.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement des navires Olinta et Amélia, de Marseille—

100 paniers de 12 bouteilles huile de J. Bagnoul,
50 paniers de 24 1/2 bouteilles do do
30 nov DOMINIQUE LANATA.

EN débarquement du navire Carl et Emma, venant de Bordeaux—

100 barriques vin rouge.
106 baril vin blanc.

30 nov G. M. LUCAS 30 Bienville.

A VENDRE à bord du navire Pyramide, venant du Havre

Fromage Gruyère Suisse, de première qualité.
Fromages Tête-Maure.
45 fromages pate grasse.

30 nov JEAN PIRSE.

EN débarquement du navire Sabatie, de Bordeaux, actuellement en vente:

Vin vieux, 800 livres lentilles, 1er qualité, à vendre par JEAN PIRSE,

30 nov encognure Royale et Nouveau Parterre.

Bonnets, 1,000 boîtes papier à cervelles, à vendre par E. J. HART & Co.

30 nov 79 Tchoupitoulas

SACS EN FITBL—150,000 la tête, à vendre par E. J. HART & Co.

30 nov 79, Tchoupitoulas

EAU DE VIE DE CERISES—25 demi barils, à vendre par E. J. HART & Co.

30 nov 79 Tchoupitoulas

HARENGS—700 caisses harengs, à vendre par E. J. HART & Co.

30 nov 79 Tchoupitoulas

MORUE—1000 caisses morue, à vendre par E. J. HART & Co.

30 nov 79 Tchoupitoulas

POIVRE—300 sacs à l'entrepôt et en magasin, à vendre par E. J. HART & Co.

30 nov 79 Tchoupitoulas

THÉ—Nous avons en magasin 3000 caisses de thé de diverses variétés, qui méritent l'attention des acheteurs; nous avons en bas à la levée des acheteurs, à bas prix par E. J. HART & Co.

30 nov 79 Tchoupitoulas

PORTER ET ALE—50 barriques en débarquement de la Banque Lyonnais, de Londres, à vendre par W. F. VREDENBURGH & CO.

30nov 29, Vieille Levée

CASSE—500 aunes en débarquement de la Lafayette, à vendre par W. F. VREDENBURGH & CO.

30nov 29, Vieille Levée

VIN DE SHERRY—72 caisses vin de Sherry, mis en bouteilles, à Londres, à vendre par W. F. VREDENBURGH & CO.

30nov 29, Vieille Levée

EN débarquement du Carl et Emma, de Bordeaux, le soussigné offre à vente

45 barriques vin rouge bon ordinaire.

DOMINIQUE LANATA,

30 nov 10, rue de Jefferson.

EN débarquement du navire Holyoke, du Havre, à vendre par le soussigné,

1,000 damejeannes de 3 gallons,
300 do do 5 do,
500 do do 6 do,

DOMINIQUE LANATA,

29 nov 10, rue de la Vieille Levée.

EN débarquement du navire Amelia, capitaine Jordan, de Marseille,—73 barriques vin noir; 350 caisses vin Muscat; 100 caisses absinthe Bauval Brunelon, a vendre par

PAUL JUGE Fils & Co.

29nov 37, rue St Louis.

DAMEJEANNES, Bouchons et Bouteilles—400 damejeannes de 3 gallons, 300 do de deux, 400 do de 1, 10 balles de 6,000 bouchons à damejeannes, 100 paniers bouteilles vides, a vendre par

PAUL JUGE Fils & Co.

25 nov 37 rue St Louis

EN débarquement de l'Amelia, venant de Marseille:

50 caisses grand modèle eau de fleur d'oranges.
50 do moyen do do
A vendre par

L. MAJESTE & J. CLAUZURE,

29nov 60, Vieille-Levée, entre St Louis & Conti

MARCHANDISES NOUVELLES.

EN magasin et en déchargement des navires Bolinda, Maid of Orleans, Quebec, Wabash, Lucas et Alleghany, du Nord, et W. V. Kend, de Liverpool:

3 caisses cotonnade;
10 do cuminite noir et façonné;
10 do et 2 balles drap noir et façonné;
4 do satinet bleu et noir;
4 do et 2 balles couverture;
7 do alpaca façonné et noir;
20 do indiennes imprimées;
7 balles flanelle rouge et blanche;
2 caisses do imprimée;
2 balles do croises;
10 caisses: coton blanc;
10 do coton écru; 4 do gingas;
2 do denim croisée;
2 do napjee en couleurs 5/4 et 10/4;
1 do do et serviettes françaises;

Et un grand assortiment de chemises de peau et caleçons en laine et coton, gants, cravates, articles pour modistes, bas de soie et filoselle, coton en bobine, mousseline de laine, &c., à vendre par

L. HAAS,

30 mars—6m 47, rue de Chartres.

RAISINS VERTS, Limons, Raisins—Récemment reçu, un grand envoi de raisins verts de Malaga, en barilette et demi barilette; 25 caisses limons frais; raisins secs de Malaga, en caisses, demi et quarts de caisse, a vendre par

E. JOHNS, 5, Front Levée.

DAMEJEANNES—1200 damejeannes de 5, 4, 3 et 1 gallons, en débarquement du navire Old England, a vendre par

9nov QUEYROUZE & LANGSDORFF.

600 FROMAGES tête de Maure, en débarquement du navire Arandal, a vendre par DUBUCH FRERES, 77 rue St Louis.

12 nov

HUILE.—En débarquement du navire Dedalo, capitaine Croce, de Nice, 1,900 paniers et caisses huile de Marseille-Sur.

A vendre par PAUL JUGE FILS & CO.

7dec 27, rue St Louis.

6 PIECES velours en soie d'Italie, a vendre par DOMINIQUE LANATA.

11 nov Nos 9 et 10, rue Jefferson

CHAUX DE THOMASTON—1000 barils actuellement en débarquement, a vendre par

THOS. BLOIR,

27nov 91, Magazine

CHAUX A CLARIFIER—400 barils chaux de marbre, pour clarifier le sucre, a vendre par

THOS. BLOIR,

27nov 91, Magazine

BRIQUES A FEU—80,000 briques anglaises, de Pittsburg et de Pensacola, a vendre par

THOS. BLOIR,

27nov 91, Magazine

CIMENT—500 barils ciment hydraulique, Rosendale, a vendre par THOS. BLOIR,

27nov 91, Magazine

RAISINS ET LIMONS—50 barilets raisins de Malaga, 25 caisses limons, a vendre par

14 nov E. JOHNS, No 5 Nouvelle Levée

Vins—Vins—Vins.

EN débarquement du navire Amelia, capitaine Jordan, de Marseille,—73 barriques vin noir; 350 caisses vin Muscat; 100 caisses absinthe Bauval Brunelon, a vendre par

PAUL JUGE Fils & Co.

29nov 37, rue St Louis.

DAMEJEANNES, Bouchons et Bouteilles—400 damejeannes de 3 gallons, 300 do de deux, 400 do de 1, 10 balles de 6,000 bouchons à damejeannes, 100 paniers bouteilles vides, a vendre par

PAUL JUGE Fils & Co.

25 nov 37 rue St Louis

EN débarquement de l'Amelia, venant de Marseille:

50 caisses grand modèle eau de fleur d'oranges.
50 do moyen do do
A vendre par

L. MAJESTE & J. CLAUZURE,

29nov 60, Vieille-Levée, entre St Louis & Conti

BALLARD,

No 67, Rue Royale.

IMPORTATEUR direct de France, par les navires Brandewine, Magnolia et Beatrice de Bayonne, MEUBLES secrétaires, fauteuils, pire, [illegible] tapis, 4/4-6/4, de marquises; consoles, jardinières, etc.

RIDEAUX—stores, étoffes à meubles et à rideaux de toutes sortes, franges, glands, torsades et passementerie.

Porcelaine de Sèvres et de Saxe, cristaux de Venise, etc., objets de Bimanie et d'art; papier mâché, bronzes, statuettes, pendules, garniture de cheminée, vases, flacons, coupes, —Services de table pour dîner, déjeuner et thé.

LAMPES—Carcelles, moderateurs, et autres, montées en bronze et porcelaine; artistes, nouveautés.

SPECIALITE—Importation de belles et riches glaces de Paris, enadrées.

TAPISSERIE—P. Mallard entreprend tous les travaux de tapisserie, décoration, etc. aux prix les plus modérés.

☞ *Bals et soirées*—On trouvera chez lui à louer de riches lustres garnis en verres, en lustres, candélabres, etc., à des conditions avantageuses. 16 oct—☞

Maison de confection.

CHAPEAUX, Robes, Manteaux, Mantelets principalement habillemens d'enfant.

Mme LUSSIN N. Canapone a son magasin de modes et son atelier de confection au No 108, rue royale. Sa maison est bien connue pour le bon goût des habillemens d'enfant, les gardes soleil, capotes, etc.

BALS MASQUÉS—Grand assortiment de costumes, pour dames et pour hommes, loués *exclusivement* pour bals et société.

☞ On demande de bonnes ouvrières. 4 nov—3m

CHARBON.—CHARBON.

CHARBON (cannel) Virginie, des mines de Peyton. Le soussigné qui prend la vente de cet bon ci-dessus, informe ses amis et ses pratiques, et toutes les familles en général, qu'il a maintenant en main un grand stock de ce magnifique charbon, qu'il vendra en lots, à la convenance des acheteurs, tant non ayedessus de cinq barils. Les personnes qui se sont servies de ce charbon le déclarent égal, sinon supérieur au meilleur charbon cannel anglais. Les ordres seront exécutés à mon bureau, 217, rue du Camp, ou à la boîte postale de la Banque de Hope, No 38, rue du Camp, seront remplis, dans le plus bref délai.

N. B. Prix de ce charbon $11 le baril payable sur la livraison. MORTIMER TURNER & Co.

30dec—3m 217, rue du Camp

A VENDRE—En débarquement du navire Amelia, de Bordeaux:

75 caisses fruits assortis à l'eau de vie.
30 do cerises à l'eau de vie.
30 do abricots do do.
30 do poires do do.
96 do pommes do do.
11 nov J. LAFFITTE.

A VENDRE—En débarquement du navire Oceana, de Bordeaux:

6 pipes eau de vie d'Armagnac.
40 bouteilles vin rouge Monferrant
11 nov F. ROUMIEU.

CHAMPAGNE de N. H. Schreider—Une pièce pour cet article veritable, est réduit à $14 le panier à vendre par W. L. CUSHING & Co.

15nov 55 rue Commune

MORUE FRAICHE—En caisses de 100 livres, à vendre par W. L. CUSHING & Co.

15nov

TAPIS DE TABLE—900 tapis 5x4 en laine fraîche, dessins nouveaux, à vendre par LOBSON & SILVESTRE.

13nov 36, rue de Chartres

GELATINE—2,000 livres gélatine à l'usage des confiseurs, restaurateurs et chapeliers, qualité très supérieure, à vendre par LOBSON & SILVESTRE.

13nov 36, Chartres.

VINS FINS—Vins de Madère "Old Particular", de Londres et de Sherry, de Porto, en quarts et en bouteilles, a vendre en douane, par LOBSON & SILVESTRE.

13nov 36, Chartres.

VINS DE BORDEAUX—Au débarquement du navire Sabatie, de Bordeaux,

60 barriques vin rouge de Montferrant.
31 demi barriques vins blancs de choix.
8 barriques vin rouge de propriétaires, a vendre par LOBSON & SILVESTRE.

13nov

EN débarquement du navire Caroline et Mary Clark du Havre, le soussigné offre à vente à domicile des bières des meilleures marques de Gruyère Suisse.

75 caisses fromages Tête Maure.

23 nov DOMINIQUE LANATA.

FROMAGE DE GRUYERE—En débarquement du navire Caroline, Mary Clark, du Havre

40 meules de fromages de Gruyère frais.
100 douz. fromages de Nouchatel, a vendre par

22nov Encognure Royale & Conti.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement des navires Olinta et Amélia, de Marseille—

100 paniers de 12 bouteilles huile de J. Bagnoul,
50 paniers de 24 1/2 bouteilles do do
30 nov DOMINIQUE LANATA.

EN débarquement du navire Carl et Emma, venant de Bordeaux—

100 barriques vin rouge.
106 baril vin blanc.

30 nov G. M. LUCAS 30 Bienville.

A VENDRE à bord du navire Pyramide, venant du Havre

Fromage Gruyère Suisse, de première qualité.
Fromages Tête-Maure.
45 fromages pate grasse.

30 nov JEAN PIRSE.

EN débarquement du navire Sabatie, de Bordeaux, actuellement en vente:

Vin vieux, 800 livres lentilles, 1ère qualité, à vendre par JEAN PIRSE,

30 nov encognure Royale et Nouveau Parterre.

Bonnets, 1,000 boîtes papier à cervelles, à vendre par E. J. HART & Co.

30 nov 79 Tchoupitoulas

HARENGS—700 caisses harengs, à vendre par E. J. HART & Co.

30 nov 79 Tchoupitoulas

MORUE—1000 caisses morue, à vendre par E. J. HART & Co.

30 nov 79 Tchoupitoulas

POIVRE—300 sacs à l'entrepôt et en magasin, à vendre par E. J. HART & Co.

30 nov 79 Tchoupitoulas

THÉ—Nous avons en magasin 3000 caisses de thé de diverses variétés, qui méritent l'attention des acheteurs; nous avons en bas à la levée des acheteurs, à bas prix par E. J. HART & Co.

30 nov 79 Tchoupitoulas

PORTER ET ALE—50 barriques en débarquement de la Banque Lyonnais, de Londres, à vendre par W. F. VREDENBURGH & CO.

30nov 29, Vieille Levée

CASSE—500 aunes en débarquement de la Lafayette, à vendre par W. F. VREDENBURGH & CO.

30nov 29, Vieille Levée

VIN DE SHERRY—72 caisses vin de Sherry, mis en bouteilles, à Londres, à vendre par W. F. VREDENBURGH & CO.

30nov 29, Vieille Levée

EN débarquement du Carl et Emma, de Bordeaux, le soussigné offre à vente

45 barriques vin rouge bon ordinaire.

DOMINIQUE LANATA,

30 nov 10, rue Jefferson.

EN débarquement du navire Holyoke, du Havre, à vendre par le soussigné,

1,000 damejeannes de 3 gallons,
300 do do 5 do,
500 do do 6 do,

DOMINIQUE LANATA,

29 nov 10, rue de la Vieille Levée.

EN débarquement du navire Amelia, capitaine Jordan, de Marseille,—73 barriques vin noir; 350 caisses vin Muscat; 100 caisses absinthe Bauval Brunelon, a vendre par

PAUL JUGE Fils & Co.

29nov 37, rue St Louis.

DAMEJEANNES, Bouchons et Bouteilles—400 damejeannes de 3 gallons, 300 do de deux, 400 do de 1, 10 balles de 6,000 bouchons à damejeannes, 100 paniers bouteilles vides, a vendre par

PAUL JUGE Fils & Co.

25 nov 37 rue St Louis

EN débarquement de l'Amelia, venant de Marseille:

50 caisses grand modèle eau de fleur d'oranges.
50 do moyen do do
A vendre par

L. MAJESTE & J. CLAUZURE,

29nov 60, Vieille-Levée, entre St Louis & Conti

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

le 5 décembre 1850.

CONSEIL GÉNÉRAL.

Séance du mardi 26 novembre 1850.

Ordonnance pour régler les droits de levée sur les navires, et sur les navires venant de la mer, et sur les navires venant de la mer, qui arrivent dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Art. 1er—Il est ordonné qu'à partir du premier janvier prochain, les droits de levée sur les navires et sur les vaisseaux ou navires venant de la mer, dont le tonnage entreprise sera de 5 tonneaux ou plus, seront payés à la municipalité dans les limites de l'ancienne ville des dits navires, conformément aux lois de la Louisiane et aux ordonnances de la Municipalité dans laquelle la levée sera due, et ce, au moment du départ, conformément aux lois et ordonnances de la Municipalité dans laquelle le dit navire a été construit, ou le jour de la mise en activité de la levée.

Art. 2—Tout navire venant de la mer, qui ne sera pas du premier tonnage, sera payé par tout courtier ou propriétaire, à la municipalité dans les limites de l'ancienne ville, au moment de son départ, conformément aux lois et ordonnances de la Municipalité dans laquelle le dit navire a été construit, ou le jour de la mise en activité de la levée.

Art. 3—Tout propriétaire ou locataire de théâtre ou de cirque, ou de salle de bal, &c., payera le 1er janvier de chaque année, la somme de cent vingt-cinq piastres pour chaque bouvetie établie dans l'intérieur des dits théâtre, cirque ou salle de bal, pour le privilège de vendre en détail des vins ou des liqueurs spiritueuses pendant les heures de représentation seulement, et une piastre pour la licence.

Art. 4—Toute personne tenant un cabaret ou se vendant des groceries et ou l'on détaille au verre, ou trente cents piastres, payable d'avance par trimestre et une piastre en sus comme ci-dessus.

Art. 5—Tout marchand de commissions qui vendra des liqueurs spiritueuses à la bouteille ou à la pinte payera une taxe annuelle de cent-cinquante piastres et une piastre comme il est dit plus haut, payable d'avance par trimestre.

Art. 6—Toute personne faisant des affaires comme marchand en gros et en détail ou comme marchand de comestibles, accapareur, brûleur, brocanteur, pharmacien, agent pour collecter les loyers, capitaines de bâtiments, paiera une taxe de cent piastres.

Art. 7—Toute personne faisant seulement des affaires en détail, tout épicier, négociant, confiseur et apothicaire, paiera une taxe de quatre piastres par an.

Art. 8—Une taxe annuelle de quarante piastres, payable d'avance, sera payée par tout marchand de commission et tout marchand de gros, et chaque maison engagée dans le commerce de la commission, chaque maison de commerce de la Nouvelle-Orléans, en ce qui concerne la commission, paiera d'avance une taxe annuelle de quarante piastres.

Art. 9—Tout courtier d'argent ou trafiquant en monnaie, qui ne fera pas de commerce de change ou manuel d'or et d'argent ou monnaie d'argent, payera une taxe de cent vingt cinq piastres par an, d'avance.

Art. 10—Tout banquier particulier ou toute personne faisant de l'achat de la vente des lettres de change ou principale occupation, et toute personne faisant à la fois la banque et le courtage de change payera une taxe de deux cent cinquante piastres, et ceux qui exercent ces fonctions par aux courtiers ordinaires d'argent dont fait mention l'article 9, ou

En outre, tout agent de banque non incorporée par l'Etat de la Louisiane, faisant le commerce des traites pour la dite banque étrangère, payera une taxe de $1000 pour chaque banque ainsi exercée, et ce, avant de commencer ses affaires. Et de plus, tout agent de banque étrangère, qui aura été nommé pour le compte de toute autre que ledit agent pour exercer un une qualité différente.

Art. 11—Tout propriétaire d'une Compagnie d'Assurance étrangère établie dans la ville de la Nouvelle-Orléans, paiera d'avance une taxe annuelle graduée de la manière suivante, savoir: Une somme de vingt-cinq piastres par chaque pour qu'elle exercera ainsi ladite industrie.

Art. 12—Tous ceux qui tiennent des entrepôts pour y recevoir des marchandises paieront une taxe annuelle de vingt cinq piastres pour chaque en trepôt qu'ils tiendront.

Art. 13—Une taxe annuelle de vingt cinq piastres payable d'avance, sera payée par tout courtier de navires, de prêteurs, de marchandises ou de propriétés.

Art. 14—Tout détaillant de soda, sera une taxe de dix piastres par an d'avance, à vendre personne ayant une manufacture de soda